

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 26-09-117

Objet : Don à l'Association des Petits Princes

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corine FALCOZ, Maire.

Date de convocation : 26 août 2026
Date d'affichage : 26 août 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13
FALCOZ Corine - KWIATKOWSKI Johann - CONTARDO Yves - EBURDERY Aurélie - DELANNOY Pascal - RAMBAUD Xavier - GILLOT Patrick - PENINON Gwenaëlle - GIRAUD Nicolas - BERQUEZ Sophie - JOFFRE Aurélie - LAURENT Marion - ROUGEAUX Jean-Pierre

Représentés : 2
RETORNAZ Lénéïck (donne procuration à FALCOZ Corine) - MAGNIN Carine (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Absents : 0

Secrétaire de séance :

Madame PENINON Gwenaëlle

Rapporteur : Corine Falcoz, Maire.

Pour information, l'ancienne équipe municipale s'est engagée la saison d'hiver 2024/2025 auprès de l'Association Petits Princes.

Cette association fondée en 1987 et reconnue d'utilité publique, a pour vocation de réaliser les rêves des enfants et adolescents gravement malades. Cette mission de cœur a pour objectif de leur donner la force et l'optimisme nécessaires pour lutter contre leur maladie.

Cet engagement pris par la Commune dans le cadre du programme « la montagne solidaire » reposait sur 2 volets :

- accueillir un enfant gravement malade à Valloire et lui permettre à cette occasion de réaliser certains de ses rêves,
- collecter des fonds au profit l'association.

La mobilisation a été exemplaire et les acteurs institutionnels, commerçants, restaurateurs etc... ont fait preuve d'une grande générosité pour accueillir un jeune garçon une semaine à Valloire.

Par ailleurs, concernant la collecte de fonds, la Commune a décidé de mettre en vente aux enchères une ancienne télécabine de la Sétaz. Celle-ci a trouvé preneur pour la somme de 1 100 €.

Je vous propose de reverser cette somme à l'Association Petits Princes sous forme de don.

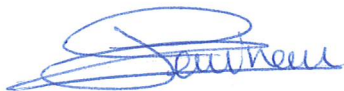
En fonction de ces éléments, je vous invite à vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Madame Falcoz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de reverser sous forme de don à l'Association Petits Princes la somme de 1 100 € correspondant à la vente aux enchères d'une ancienne télécabine de la Sétaz.

La secrétaire de séance,
Gwenaëlle PENINON.



Le Maire,
Corine FALCOZ.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.